

Jean COLOMBIER (Toul 1736 – Paris 1789) médecin, chirurgien et hygiéniste, inspecteur des hôpitaux et réformateur du Service de Santé Militaire par Pierre LABRUDE

Le samedi 23 juillet 1910, dans le numéro 14 du journal *Le Caducée Colonies-Guerre-Marine*, en pages 183 et 185, paraît un éditorial écrit par le médecin-major de 1^{ère} classe (commandant) Bonnette, et qui s'intitule « Le culte des Ancêtres ». Il débute par une citation d'un écrit du médecin inspecteur général Delorme, né à Lunéville : « Un corps s'honore à ne pas oublier ses glorieux ancêtres ». L'éditorial évoque d'abord les noms de trois illustres membres du Service de santé de la Grande Armée : Percy, Larrey et Desgenettes, dont aucun boulevard ou avenue de Paris ne rappelle à l'époque la mémoire, et dont les noms n'ont été inscrits sur l'Arc de Triomphe, à l'Etoile, qu'après maintes difficultés. Il cite à ce propos une phrase du Lorrain Jean-Pierre Gama. Poursuivant sa plaidoirie, Bonnette propose de donner un nom à chacun des hôpitaux militaires, comme cela a déjà été fait pour ceux de Saint-Mandé (Bégin) et de Lyon (Desgenettes). Il avance des noms pour des hôpitaux implantés dans des villes bien précises : Villemin pour le « récent hôpital militaire de Nancy », et il écrit enfin : « Pourquoi n'inscrirait-on pas sur la façade de l'hôpital militaire *extra muros* de Toul, le nom de Colombier, qui fut un véritable réformateur de l'hygiène militaire sous l'ancien régime ».

On sait ce qu'il est advenu de ces propositions. S'il est effectif que presque tous les hôpitaux militaires d'alors ont reçu, quelque temps avant le déclenchement du Premier Conflit mondial, le nom d'un illustre membre du Service de santé, à l'égal des casernes, des quartiers et des forts qui portaient déjà le nom de maréchaux et d'officiers généraux ou supérieurs, les noms associés aux lieux proposés par Bonnette n'ont pas été retenus : celui de Villemin, né à Prey, au voisinage de Bruyères, dans les Vosges, a été donné à l'Hôpital Saint-Martin à Paris, à quelques mètres de la Gare de

l'Est et aujourd'hui rayé de la liste des hôpitaux militaires mais dont certains bâtiments demeurent, et le nom de Gama a été préféré à celui de Colombier pour le nouvel hôpital militaire de Toul. Jean-Pierre Gama, illustre chirurgien militaire du XIX^e siècle, n'avait pourtant pas de relations avec Toul où il n'était pas né et où il n'avait sans doute jamais séjourné, à l'inverse de Colombier, fils de chirurgien militaire, docteur en médecine et lui-même chirurgien militaire, qui était né à Toul en 1736 mais n'y avait que peu vécu. Colombier, qui n'a pas été retenu pour Toul, n'a jamais eu l'honneur posthume de donner son nom à un hôpital militaire. Qui est donc Jean Colombier, aujourd'hui bien oublié, à part de quelques historiens et hygiénistes, et dont, en dépit de nos recherches, nous n'avons pas, jusqu'à présent, pu trouver de portrait ?

C'est ce que cette note se propose d'indiquer. Nous y envisagerons successivement la naissance du Service de santé militaire, celle de Jean Colombier et ses premières années, le chirurgien et l'hygiéniste militaire qu'il fut, puis ses fonctions civiles concomitantes d'hygiéniste et d'inspecteur général des hôpitaux, dépôts de mendicité et prisons. En chemin, nous présenterons quelques éléments de la biographie de collaborateurs de Colombier comme Doublet, Louis et Dézoteux, de ses gendres Thouret et Desgenettes, et d'un contradicteur, Coste. Plusieurs d'entre eux sont liés à notre région. Nous verrons quelle fut son action d'organisateur d'hôpitaux à la fin de l'Ancien Régime avec Necker et son épouse et plusieurs des ministres de la Guerre. Nous terminerons par la participation de Colombier à la réforme du Service de santé militaire de 1788 et à quelques-uns des reproches qui sont faits à ce règlement royal, en particulier par Coste. Colombier meurt brutalement le 4 août 1789 et il sera temps de conclure.

LA NAISSANCE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

L'acte officiel de naissance du Service de santé militaire est l'édit du Roi Louis XIV du 17 janvier 1708, mais le Service existe en réalité depuis le XVI^e siècle. Ambroise Paré, chirurgien de quatre de nos rois, procure à l'Armée une organisation sanitaire que les chefs de guerre reconnaissent. Henri IV et Sully se préoccupent du sort des blessés et des malades et créent à cet effet le premier hôpital de campagne à l'occasion du siège d'Amiens en 1597. Puis, par le *Code Michau*, Louis XIII institue les hôpitaux « à la suite » des armées. Le Service de santé de la Marine est plus ancien que celui de l'Armée de Terre puisqu'il est dû à Louis XIV et Seignelay en 1689.

Revenons à l'édit donné à Versailles en 1708 par Louis XIV. Il s'intitule « Edit du Roi portant création d'offices de médecins et chirurgiens des armées du roi avec l'état des appointements qui leur seront payés ». Le Service de santé est constitué d'un corps d'inspection de quatre médecins et huit chirurgiens, et d'un corps d'exécution de cent médecins ou chirurgiens hospitaliers et de cent cinquante-neuf chirurgiens de corps de troupe. Le corps des officiers de santé devient permanent et chaque régiment est doté d'un chirurgien. Michel Le Tellier crée cinquante hôpitaux fixes, dans les places créées par Vauban sur les frontières du royaume. Dans l'édit de 1708, l'hôpital de Toul est mentionné dans le troisième groupe d'établissements hospitaliers, qui en comporte dix-neuf.

Les blessures particulières reçues au combat par les soldats et les épidémies que sont susceptibles d'engendrer les rassemblements de troupes imposent aux personnels du Service de recevoir une instruction les rendant aptes à y faire face. Dans ce domaine, celui de l'enseignement, l'un des précurseurs est Pichault de

la Martinière, chirurgien militaire, qui est à l'origine de la fondation des écoles de chirurgie. Il sera premier chirurgien de Louis XV, consultant aux armées et président de l'Académie royale de chirurgie. Le Service de santé d'aujourd'hui conserve son souvenir.

À côté des petits hôpitaux des places fortes, les grands hôpitaux de Metz, Strasbourg et Lille sont créés respectivement en 1732, 1742 et 1752. Une ordonnance de Louis XV en 1747 définit la formation que doivent y recevoir les futurs chirurgiens et médecins majors des régiments. Puis le règlement de 1774 y crée des amphithéâtres et fixe les modalités de l'enseignement : concours de recrutement, stages, contrôle des connaissances, établissement de prix d'émulation, etc. C'est dans ce contexte que va œuvrer Jean Colombier.

LA NAISSANCE ET LES ANNÉES D'ÉTUDE DE JEAN COLOMBIER

Jean Colombier naît à Toul le 3 décembre 1736 (le 2 est très souvent indiqué dans les notices mais, dans sa thèse, Gallot-Lavallée indique le 3 et précise sa source ; il en est de même pour Olier qui signale un registre de Toul - Saint-Jean du Cloître - aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle). Son père Jean-Baptiste est chirurgien-major du régiment de cavalerie « Stanislas Roi » en garnison dans la cité¹. Sa mère est Marie-Anne Queutelot, son épouse. Le nouveau-né est baptisé le jour de sa naissance par le curé Larvillier. Il a pour parrain Jean Lolmie de la Penche, major du régiment, et pour marraine, demoiselle Anne-Françoise de Giey, fille du baron du même nom.

Les changements de résidence de ses parents le conduisent dans diverses villes du royaume. Il fait ses humanités chez les Jésuites de Besançon et il est

1. Le régiment « Stanislas Roi » mérite un court développement car il appartient à l'histoire de l'Armée française, mais aussi à celle de la Lorraine. C'est en 1653 que le « Régiment de cavalerie étrangère » devient français et qu'il est placé sous les ordres d'un colonel dont il prend le nom. En 1725, Louis XV achète le régiment et le donne à son beau-père Stanislas en vue de l'aider à reconquérir le trône de Pologne. Le régiment prend part à la campagne de 1733-1735 sous le nom de « Stanislas Roi ». Une ordonnance de 1737 modifie son nom qui devient « Royal Pologne » et Louis XV en redevient le propriétaire. Les cavaliers portent l'habit bleu, distinction des régiments royaux, d'une forme dite « à la polonaise ».

C'est pendant la guerre de Sept-Ans qu'il prend la devise royale « Nec pluribus impar ». Après avoir temporairement porté le nom de « 5^e Régiment de cavalerie », il devient en 1803 le « 5^e Régiment de cuirassiers », numéro d'ordre et nom de subdivision d'arme qu'il porte au travers des événements de son existence, où il est plusieurs fois dissous et recréé, jusqu'à sa dissolution en 1992 alors qu'il occupait le « Quartier Hoche-Marceau » à Kaiserslautern en Allemagne dans le cadre de la 5^e Division blindée. Le régiment a stationné à Commercy en 1919-1920. Sur son insigne en losange vertical bleu parsemé de trois fleurs de lys d'or, l'aigle blanc était un rappel de la Pologne et de son histoire.

reçu à la maîtrise ès-arts à Reims le 1^{er} août 1753. Ce diplôme peut être assimilé à notre baccalauréat et il est nécessaire pour entreprendre des études de médecine. Colombier est alors élève des hôpitaux « d'instruction », peut-être celui de Metz, où il est entré l'année précédente. D'octobre 1755 à Pâques 1756, il est étudiant à la Faculté de médecine de Paris, puis, en 1758, il devient chirurgien au régiment « Commissaire général cavalerie »² à Landau. Jusqu'à 1762 ou 1763, il sert dans les hôpitaux « sédentaires », c'est-à-dire sans doute ceux des places fortes. Il continue à faire preuve de beaucoup de « mobilité » : d'octobre 1762 à octobre 1763, il est à la Faculté de médecine de Caen, puis en 1764-1765, à Douai où il est reçu à la licence de médecine le 9 janvier 1765. Il se rend alors à Reims où il soutient sa thèse de doctorat le 17 janvier 1765. Sa dissertation pourrait avoir porté sur le traitement de la cataracte car Colombier publie en cette même année, à Paris et à Amsterdam, un ouvrage sur ce sujet en latin, qui est la langue des thèses et de la médecine à l'époque.

Colombier séjourne alors à Paris en vue d'y soutenir « à nouveau » les diverses thèses de médecine. L'usage de se faire recevoir docteur dans plusieurs facultés est courant à l'époque, et répond en partie au fait que la Faculté de médecine de Paris ne reconnaît pas les thèses de province et qu'il n'est pas possible d'exercer à Paris sans être docteur de sa faculté... Quatre thèses doivent être soutenues successivement³. La première thèse quodlibétaire, portant sur le chyle (le produit d'absorption de l'intestin qui transite dans la circulation lymphatique puis se

retrouve dans le sang) et le lait, est soutenue le 8 janvier 1767, puis le 17 mars, la thèse cardinale a pour sujet « Est-il bon de faire voyager les mélancoliques ? ». La troisième thèse est soutenue le 16 février 1768. En latin bien sûr, et rédigée ici par son auteur, ce qui n'est généralement pas le cas, elle porte sur un sujet important, les fièvres palustres, comme Toul en a longtemps connu à cause des eaux croupissantes des douves entourant les murailles de la ville, et leur traitement par l'écorce du quinquina, sujet d'une importante et longue controverse médicale. Ce travail s'intitule : « Doit-on faire usage du quinquina dans certaines maladies périodiques comme dans les fièvres intermittentes ? ». Enfin, le 24 mars 1768, a lieu sa dernière thèse, dont il est également l'auteur et qui traite à nouveau de la cataracte.

Colombier s'installe à Paris et, sans doute en raison d'un manque de clientèle, en 1770 il crée avec Guilbert et Bourru un système de « médecine économique à l'abonnement », qui rencontre bien sûr des oppositions, en particulier celle de la Faculté, et que ses auteurs doivent désavouer en octobre 1771. Il s'agit d'une pratique alors courante en Extrême-Orient et qui préfigure notre assurance maladie : le prix est à l'année de 12 livres par personne, 18 pour un couple, 22 pour trois personnes et 25 pour une famille. Cette affaire contribue peut-être à faire connaître Colombier et ses collègues dans le milieu médical parisien. Bourru sera le dernier doyen de la Faculté de médecine de Paris avant sa suppression en 1793 et Louis XVIII le nommera à l'Académie royale de médecine à sa création en 1820...

2. Le régiment « Commissaire général cavalerie » mérite lui aussi quelques mots. Créé en 1635 sous le nom de « Régiment d'Esclainvilliers », son propriétaire, il change de dénomination en 1645 pour prendre celle indiquée ci-dessus, et devient le 3^e Régiment de cuirassiers en 1791. Au fil des dissolutions et reconstitutions, il conserve ce numéro jusqu'à sa dissolution la plus récente, en 1998. Au cours de son existence, il a stationné à Lunéville, où la guerre de 1870 l'a trouvé. Sa dernière récréation date de 1968 et il occupe alors l'ancienne base aérienne de dispersion créée dans le cadre de l'OTAN par l'Armée de l'air américaine entre Saint-Clément et Chenevières (parallèlement à la route et à la voie ferrée Lunéville-Baccarat), qui est nommé « Quartier Lasalle » et où il reste stationné pendant trois décennies. Il est alors dissous lui aussi.

3. A Paris, les aspirants au doctorat en médecine doivent normalement être titulaires de la maîtrise ès-arts et suivre pendant quatre ans des enseignements portant sur des disciplines bien précises. A l'issue de ces années, ils subissent quatre examens et sont admis

s'ils le méritent au grade de bachelier en médecine. Commencent alors les cours de licence, qui durent deux ans et demi et comportent divers examens et quatre thèses, trois thèses quodlibétaires où les candidats doivent répondre immédiatement aux questions posées par les docteurs qui argumentent, et, entre la première et la seconde de ces thèses, la thèse cardinale, car établie par le cardinal d'Estouteville. Cette thèse porte sur une question d'hygiène et les bacheliers apportent des arguments à celui qui la soutient. Viennent ensuite de nouveaux examens et les bacheliers reçoivent la « bénédiction de licence ». Il leur reste à discuter une question de médecine, acte qui constitue la vespérie et qui a lieu la veille du doctorat. L'acte du doctorat est une cérémonie où le licencié reçoit le bonnet de docteur et répond au président par un discours de remerciement.

Pour obtenir le titre de docteur régent, en d'autres termes et en quelque sorte de professeur de la faculté, il suffit aux docteurs d'avoir présidé à une thèse.

L'HYGIÉNISTE MILITAIRE

C'est en 1772 que paraît chez l'éditeur Costard à Paris le *Code de Médecine Militaire pour le Service de Terre. Ouvrage utile aux Officiers, nécessaire aux Médecins des Armées et des Hôpitaux Militaires. En trois parties. La première traite de la santé des Gens de Guerre ; la seconde, des Hôpitaux Militaires & la troisième des Maladies des gens de Guerre.* L'ensemble comporte cinq volumes.

Le second ouvrage important de Colombier s'intitule *Préceptes sur la Santé des Gens de Guerre et Hygiène Militaire*. Il paraît chez l'éditeur Lacombe à Paris en 1775 en un volume, et est ré-édité en 1779 chez Bastien avec le même texte mais un autre titre : *Avis aux Gens de Guerre et Préceptes sur la santé. Ouvrage aussi utile qu'intéressant à la fin duquel on a ajouté des conseils sur la manière de diriger les Gens de Mer*. C'est l'ouvrage dont son auteur était le plus fier et que Vicq d'Azyr, médecin et anatomiste, naturaliste et écrivain, l'un des deux fondateurs et le secrétaire de la Société royale de médecine, créée par Louis XVI en avril 1776, considère comme son œuvre la plus originale. Colombier est certainement le premier à avoir défini les règles du casernement des troupes. Jusqu'alors, l'intérêt des auteurs s'était essentiellement porté sur les maladies des soldats, bien sûr d'une grande importance mais qui ne dépendent pas que des conditions des opérations de guerre, car il s'y ajoute les séjours dans les camps et les casernes, sans oublier les marches et les déplacements. Colombier a rassemblé dans ses ouvrages tout ce qui concerne le vêtement, le logement et le couchage, l'eau et la nourriture, le service et la discipline du soldat, mais aussi sa santé et l'administration des hôpitaux. Il pense aussi au futur soldat au travers de l'hygiène et de l'éducation des enfants. L'hygiène morale et la religion ne sont pas non plus oubliées.

4. Au cours de ces années, Jean Colombier a travaillé pour un ministre (ou secrétaire d'Etat, les deux termes étant utilisés) de la Guerre de Louis XV et trois de Louis XVI qui lui succède à sa mort le 10 mai 1774 :

- le marquis de Monteynard, officier général, nommé en janvier 1771, qui doit se retirer le 27 janvier 1774 et dont le portefeuille est confié au duc d'Aiguillon, déjà ministre ;

- le comte du Muy, officier général puis maréchal de France, premier des ministres de la Guerre de Louis XVI, nommé le 5 juin 1774, peu après que ce dernier fut devenu roi, et qui meurt le 10

Le troisième ouvrage paraît en 1778 et comporte sept tomes en six volumes imprimés chez Cailleau à Paris. Il constitue un développement des précédents et s'intitule *Médecine militaire ou Traité des maladies tant internes qu'externes auxquelles les militaires sont exposés dans leurs différentes fonctions de paix ou de guerre*. Ce titre, différent des précédents, met bien l'accent sur la différence entre les situations de guerre et de paix. Le traité porte la mention « par ordre du gouvernement », ce qui lui confère un caractère officiel. Il contient un « prospectus sur les hôpitaux » dont la rédaction a été demandée à Colombier par le ministre de la Guerre, le comte de Saint-Germain⁴.

On sait effectivement que Colombier a été chargé par ce ministre et auparavant par deux autres, Monteynard et du Muy⁴, ultérieurement Montbarrey, de travaux sur ces sujets pour lesquels il a fourni divers mémoires et instructions, et qu'il en a été récompensé par au moins une gratification financière importante.

L'HYGIÉNISTE « CIVIL » ET L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES HÔPITAUX

Les fonctions que Colombier va recevoir dans la dernière décennie de son existence sont inséparables de l'esprit du temps, celui des Lumières, et surtout de la situation politique de notre pays. La France est en proie à de graves difficultés financières, liées à l'organisation de la société, et Louis XVI ne parvient pas à redresser cette situation, d'où des changements fréquents à la tête de l'administration des Finances. C'est dans ce contexte que le financier d'origine genevoise Jacques Necker est nommé directeur général du Trésor en 1776 puis directeur général des Finances l'année suivante. Il reste au gouvernement jusqu'en mai 1781. Le roi le charge en 1778 de réformer le système hospitalier. Sa philanthropie le conduit, dès juillet de cette

octobre 1775 ;

- le comte de Saint-Germain, officier général et feld-maréchal du Danemark, qui lui succède, mais qui doit se retirer en septembre 1777 en raison de l'opposition que rencontrent les réformes qu'il propose, et qui meurt en 1778. Le comte de Guibert est l'un de ses collaborateurs (note 8).

- le prince de Saint-Mauris de Montbarrey, de septembre 1777 à décembre 1780. Ce dernier possède l'ouvrage de Colombier *Médecine militaire*, relié à ses armes, et l'a chargé de réformer le Service de santé.

année, à créer rue de Sèvres à Paris, à partir d'un établissement charitable déjà existant, un hôpital modèle géré par son épouse ⁵. Il entreprend aussi de réformer l'hygiène des hôpitaux, en particulier de ceux qui accueillent les personnes atteintes de maladies vénériennes et psychiatriques. Si beaucoup d'établissements sont correctement administrés et entretenus, spécialement par les communautés religieuses, d'autres ne le sont pas... C'est dans ce contexte que Colombier va être chargé de mission. Au cours de son ministère, Necker fonde en effet un département chargé de la surveillance des hôpitaux, dont la section médicale est confiée à Colombier avec qui il est lié, ce dernier étant secondé par Doublet et Thouret.

La philanthropie reste à l'ordre du jour et le lieutenant général de Police Lenoir (ou Le Noir), personnage considérable, fonde un hospice pour enfants vénériens à Vaugirard, bourg alors séparé de Paris, et en confie l'aménagement et la direction à Colombier. En 1784, sous le ministère de Calonne, il est chargé, avec l'aide de François Doublet, de rédiger une instruction sur la manière de « gouverner » les insensés.

QUI EST FRANÇOIS DOUBLET ?

François Doublet est né le 30 juillet 1751 à Chartres. Il est le fils de François Doublet, procureur au bailliage, et de Marie Anne Hottet Delaplace. Après ses humanités, il quitte la maison parentale et voyage en Europe pendant plusieurs années. À son retour, il est étudiant à Paris où il est reçu licencié en droit en 1772 et docteur en médecine en 1778. Dès 1780, il est médecin dans l'hôpital fondé par Necker et son épouse, puis chargé d'un service de l'hôpital des vénériens de Vaugirard. Elu membre associé de la Société royale de médecine en 1786, il est en 1791 sous-inspecteur des hôpitaux civils puis, en 1794, professeur de pathologie interne à la Faculté de médecine de Paris récemment recréée. Mais il décède quelques mois plus tard, le 5 juin 1795. De son mariage avec Marie Lesueur, il a une

5. Il s'agit de l'ancien monastère des Bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse, loué par le curé de Saint-Sulpice, Faydit de Terssac, pour y installer un hospice de charité destiné aux pauvres et malades de sa paroisse et de celle du Gros-Caillou. L'établissement est « repris » par Necker et son épouse le 21 juillet 1778, en accord avec ce prêtre, pour constituer un hôpital de 120 lits. Le nombre de lits est volontairement réduit afin de rendre le service plus simple, plus

efficace et moins coûteux que celui d'un grand hôpital, par exemple l'Hôtel-Dieu, et il est possible que Colombier se soit souvenu de ce modèle en 1788 en privilégiant les hôpitaux régimentaires. L'ensemble est devenu l'Hôpital Necker, qui appartient aujourd'hui au Groupe hospitalier Necker-Enfants malades de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

6. Il s'agit d'un ancien couvent de Capucins, transformé en hôpital

Parmi ses écrits, il faut citer *L'Instruction sur la manière de gouverner les insensés...*, rédigée avec Colombier en 1785, un *Mémoire sur les symptômes et le traitement de la maladie vénérienne dans les enfants nouveaux-nés*, lu à l'assemblée particulière de la faculté de médecine, de 77 pages paru chez Méquignon à Paris, et un autre mémoire sur *La Nécessité d'établir une réforme des prisons et sur les moyens de l'opérer*, publié en 1791 chez le même éditeur. Doublet s'intéresse aussi beaucoup à la fièvre puerpérale, pathologie à laquelle il a consacré deux mémoires et un gros ouvrage.

QUI EST MICHEL AUGUSTIN THOURET ?

Fils d'un notaire de Pont-l'Évêque, il naît dans cette localité le 5 septembre 1749. Docteur en médecine de la faculté de Caen, il vient à Paris où il est agrégé de la Faculté de médecine en 1774 puis docteur régent en 1776. Il est rapidement admis à la Société royale de médecine. En 1789, Colombier se l'adjoint en survivance à l'emploi d'inspecteur général des hôpitaux civils et maisons de force, et il lui succède en 1791. Il entre ensuite dans l'enseignement médical et devient directeur de l'École de santé de Paris en l'an III (1795), puis doyen de la Faculté de médecine en 1808. Il se fait connaître par sa critique du magnétisme animal et par ses qualités d'organisateur, sa défense de la vaccination antivariolique et sa participation à la rédaction de la loi de 1803 sur l'exercice de la médecine dont Fourcroy, « élève » et héritier moral de Colombier, est le principal responsable. Thouret est aussi un des promoteurs de la médecine clinique qui fera la gloire de la médecine française au XIX^e siècle. En dehors de l'enseignement, il a de nombreuses autres activités et occupe des emplois importants dans les instances parlementaires et administratives. Thouret meurt au Petit-Meudon le 19 juin 1810.

6. Il s'agit d'un ancien couvent de Capucins, transformé en hôpital

Michel Thouret a épousé Jeanne Colombier, la fille aînée de son ancien patron, à l'église Saint-Benoît de Paris le 28 février 1797. Un peu moins d'une année plus tard, le 11 janvier 1798, il aura pour beau-frère Nicolas René Dufriche, plus connu aujourd'hui sous le nom illustre de baron Desgenettes, docteur en médecine et médecin militaire qui deviendra inspecteur général du Service de santé, médecin en chef des armées de Napoléon, et professeur à la Faculté de médecine de Paris. Nicolas René Dufriche épouse en effet la sœur cadette de Jeanne Colombier - dont je n'ai pu trouver le prénom - en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris.

COLOMBIER MÉDECIN ET ORGANISATEUR D'HÔPITAUX ET HOSPICES CIVILS

En 1780, Colombier est nommé inspecteur des hôpitaux, des prisons et des dépôts de mendicité. Il faut donc l'envisager ici en tant qu'organisateur d'hôpital, en tant que « médecin psychiatre » et enfin en tant qu'inspecteur général.

L'Institution des hospices des Enfants-Trouvés atteints de la maladie vénérienne faite à Paris en 1780, a fait l'objet de plusieurs articles dans le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie* à partir de mars 1785. Le mérite de sa création est attribué à Lenoir. L'institution accueille les femmes enceintes et infectées en fin de grossesse, les nourrices et les enfants trouvés atteints de la même maladie. L'organisation de l'hôpital, celle des journées, du travail et des soins, est minutieusement décrite. Si Colombier est l'organisateur et le premier directeur de la maison, sa situation n'est pas établie de façon stable et précise et il est rapidement déchargé de ses fonctions, ce dont il se plaint dans un long rapport qui nous est parvenu... Il y a là comme d'habitude des querelles de personnes et de pouvoir, mais aussi de financement, et Colombier semble très amer de la situation qui lui est faite. Le mérite du succès de l'installation est attribué à l'un de ses subordonnés, cependant que le projet du lieutenant

général de Police est de le remplacer dans ses fonctions d'administrateur tout en lui conservant celles d'inspecteur général. Colombier conteste cette proposition, mais il ne sera pas écouté.

Divers projets d'organisation des hôpitaux pour enfants et vénériens voient le jour, mais ne sont pas réalisés ou seulement avec peine. Un autre projet d'hôpital pour vénériens fait l'objet d'un édit royal en août 1785 et Colombier doit en être le directeur. Mais le projet s'enlise puis disparaît et un tel établissement ne verra finalement le jour qu'en 1792 au faubourg Saint-Jacques ⁶. Beaucoup de temps a été perdu, beaucoup d'argent dépensé, près de 500.000 livres en huit ans selon un document attribué à Doublet, et très peu d'enfants, quelques centaines tout au plus, ont été sauvés. Cette question de la syphilis ne cesse de préoccuper Colombier qui y a déjà consacré des développements dans ses *Préceptes sur la santé des gens de guerre* dix ans plus tôt.

C'est sans doute dans ce contexte que Colombier a rédigé *Observations sur la maladie vénérienne et le millet* ⁷ dont les enfants nouveaux-nés sont atteints, avec deux réflexions sur la nature et le traitement de ces deux maladies, mémoire qui est lu le 28 août 1781 à la Société royale de médecine. Il est possible aussi que ses préoccupations pour ces enfants soient à l'origine de son traité sur le lait : *Du lait considéré dans tous ses rapports*, imprimé chez Didot le Jeune à Paris en 1782, et dont seulement la première partie a paru.

En cette même année 1785, où il était question ci-dessus d'un hôpital pour vénériens, Colombier et Doublet font paraître à la demande du gouvernement une instruction sur les asiles d'aliénés, intitulée *Instruction sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les asyles qui leur sont destinés*, dont l'introduction et la partie qui traite des bâtiments, du régime des malades et du personnel, 19 pages sur 44, sont de la main de Colombier. C'est

en 1792 pour accueillir des adultes malades et des « enfants gastés », et baptisé « Hôpital des vénériens ». L'établissement a pris le nom « Hôpital Ricord » au XIX^e siècle et a été rattaché à l'Hôpital Cochin au début du XX^e siècle. Les bâtiments d'origine ont aujourd'hui presque totalement disparu.

7. Le millet est une affection inflammatoire cutanée (autrefois

« phlegmasie exanthématique »), appelée aussi « miliaire », caractérisée par la présence de petits boutons rouges isolés ou non, surmontés d'une petite vésicule qui se décolore et tombe en écaillés. Le nom vient de la ressemblance de ces vésicules avec les grains du millet. La maladie survenait fréquemment chez les femmes en couches.

dans notre pays la première fixation de règles de traitement des malades psychiatriques et le début d'un mouvement visant à l'amélioration de leur sort. Ils sont en effet enfermés - ce sont les « maisons de force », peu nombreuses (à Paris, Bicêtre ou La Salpêtrière) - et souvent maltraités, regardés comme des « bêtes curieuses » et dépourvus de traitement médical et des choses les plus nécessaires... La première partie du document concerne la manière de placer, garder et diriger les insensés ; puis vient l'organisation des bâtiments, différents pour les malades traités et ceux qui ne le sont pas. Le texte envisage l'organisation des logis, des salles et des cours, des loges avec leur mobilier et leur installation sanitaire, le choix et les qualités requises du personnel soignant, la qualité de l'air et de l'eau, la nécessité de promenades, le régime alimentaire et la boisson (décoction d'orge), les vêtements selon le sexe et l'état morbide, l'hygiène corporelle (rasage de la tête par exemple pour éviter la vermine). Ce règlement nous apparaît bien sûr aujourd'hui autant coercitif qu'hygiénique et médical, mais il constitue un progrès et correspond à la mentalité de cette époque où notre notion de liberté n'est pas celle que nous connaissons.

Ces questions d'hygiène, très importantes, intéressent Colombier qui, dans les mêmes moments, a rédigé et publié deux documents portant sur les épidémies d'une part et sur la rage d'autre part : en 1783 - et 1784 pour un second cahier - : *Description des épidémies qui ont régné depuis quelques années dans la généralité de Paris, avec la topographie des paroisses qui en ont été affligées, précédée d'une instruction sur la manière de traiter et de prévenir ces maladies dans les campagnes*, et en 1781 et 1785, *Instruction sur la rage publiée sous les ordres de M. l'Intendant de la généralité de Paris pour être distribuée dans les différentes paroisses de cette généralité*. Ce travail paraît aussi dans le *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie* en octobre de cette année.

C'est dans ces mêmes moments, un peu plus tôt, 1780, que le gouvernement, ayant constaté la nécessité de réformer et moderniser les hôpitaux, ressentit le besoin de disposer d'un inspecteur (ou commissaire) général des hôpitaux. Ce « haut fonctionnaire », comme on dirait aujourd'hui, est chargé à la fois de leur porter des informations et de les informer de décisions, voire de leur attribuer des moyens, mais aussi bien sûr et en retour de renseigner le roi et les

ministres sur la situation hospitalière et sanitaire du royaume. Colombier, nommé à cette fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort, survenue au retour d'une mission, voyage sur tout le territoire et rédige des rapports. Bien que de nombreuses pièces aient bien sûr été perdues, ses déplacements sont connus pour plusieurs années, à partir de 1783 en particulier, et grâce aux documents conservés aux Archives nationales.

Jean Colombier a été très actif et a montré une grande faculté d'assimilation, ce que ses supérieurs successifs avaient dû constater depuis longtemps et qui devait avoir justifié son choix. Ses rapports sont courts, cinq ou six pages, accompagnés d'un plan des établissements visités et ils se terminent par une synthèse et la proposition des réformes qu'il juge opportunes. Il y traite de tous les aspects de l'activité et du service des malades comme il l'a fait dans les ouvrages et documents qu'il a rédigés et qui constituent donc un ensemble de points à aborder dont il connaît très bien le canevas. Le bilan financier des établissements et la gestion par les administrateurs le préoccupent et ces aspects de ses fonctions conduisent bien sûr à nombre de conflits. Ces difficultés existent aussi avec le personnel soignant qui se résume le plus souvent en sœurs hospitalières qui sont ou s'estiment chez elles et compétentes... Dans certains cas, les administrateurs s'opposent à sa visite au nom de leur liberté et Colombier doit se faire accompagner du procureur royal du lieu !

Colombier fait aussi des enquêtes sans procéder lui-même à une inspection en posant des questions auxquelles les administrateurs doivent répondre, ce qu'ils font souvent avec mauvaise volonté, retard et obscurité en vue éventuellement de masquer des malversations ou des déficits, et bien sûr parce qu'on n'aime pas être inspecté et questionné ! Colombier doit aussi intervenir dans les conflits entre hôpitaux et se trouve consulté pour les créations et les aménagements de nouveaux établissements. Ce point a déjà été évoqué avec ce qui deviendra l'Hôpital Necker ; c'est le cas pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu de Paris qui avait été victime d'un incendie en 1772. Enfin les fonctions de Colombier touchent les prisons et maisons de force qui sont, on le sait, dans un état médiocre. Toutes ces activités valent à Colombier sa nomination à la qualité de conseiller d'Etat en 1786. Il va terminer sa vie et sa carrière en étant très impliqué dans une réforme du Service de santé militaire qui le ramène à sa première activité professionnelle.

LE RÈGLEMENT ROYAL DE 1788 SUR LE SERVICE DE SANTÉ

Ce règlement se compose de plusieurs parties et les textes qui le constituent paraissent les 18 mai (établissement d'un directoire et d'un conseil de santé des hôpitaux militaires), 20 juillet, 1^{er} septembre et 12 décembre 1788. Gama indique dans son *Esquisse historique du Service de santé...* que l'opinion a attribué cette réforme aux travaux de Colombier, de Louis et de Dézoteux, protégés par Guibert⁸. Les contresings sont du comte de Brienne, et, pour le supplément du 12 décembre, du comte de Puysegur, tous deux ministres de la Guerre, le changement de titulaire étant intervenu le 30 novembre 1788⁹. Le tout doit prendre effet au 1^{er} janvier 1789. Colombier est le rapporteur du conseil en 1789, ce qu'il semble avoir vivement désiré, mais la réforme n'est pas unanimement appréciée, ce qui est classique, et le grand médecin militaire Coste, dont nous parlerons un peu plus loin, en est un vif détracteur. Il va être au cœur des débats et faire tout ce qu'il pourra pour retarder et contrecarrer le projet, en particulier par un livre que nous évoquerons plus loin et qu'il adresse au roi.

Au moment de la promulgation des textes de 1788, le Service de santé militaire est régi par l'ordonnance « du Roi portant règlement général concernant les hôpitaux militaires » en date du 2 mai 1781, signée de Louis XVI et contresignée par le marquis de Ségur, ministre de la Guerre (note 9) proposé par Necker en 1780. Titulaire du portefeuille jusqu'en août 1787, il

8. Jacques Antoine Hippolyte de Guibert (Montauban 1743-Paris 1790) est un officier général et un écrivain militaire. En 1770 il publie un *Essai général de tactique* où il prédit une révolution prochaine dans l'art de la guerre, ce qui vaut à son ouvrage une grande et longue influence, puis, en 1773, lors d'un voyage en Allemagne, Frédéric II le reconnaît comme un grand tacticien. Il écrit aussi *Journal d'un voyage en Allemagne et Défense du système de guerre moderne* où il met en lumière les méthodes de l'armée prussienne qui seront la base de son travail lorsqu'il collaborera avec le ministre comte de Saint-Germain, mais qui contribueront à leur renvoi en 1777.

Guibert est élu à l'Académie française en décembre 1785 et y est reçu par le marquis de Saint-Lambert en février 1786. En 1787, il est appelé au Conseil de l'administration de la Guerre mais les réformes et les économies qu'il propose le rendent très impopulaire et il doit se retirer. Il meurt, de déception dit-on, en mai 1790, à l'âge de 47 ans seulement. L'œuvre de Guibert a eu une grande

accomplie à ce poste une œuvre controversée de réorganisation. La précédente ordonnance sur les hôpitaux militaires datait du 1^{er} janvier 1780, soit moins d'une année et demie auparavant, et était contresignée du prédécesseur de Ségur, le prince de Montbarrey (note 4). Elle avait été elle-même précédée par les règlements des 22 décembre 1775 et 26 février 1777, ces derniers du comte de Saint-Germain (note 4). Des changements aussi fréquents de statuts sont classiquement le signe de l'existence de difficultés...

L'une des causes de l'ordonnance de 1788 est certainement l'antagonisme entre les médecins et les chirurgiens, qui appartiennent à des corps séparés, les seconds étant beaucoup plus indispensables que les premiers pour le fonctionnement du Service, la médecine ne disposant encore que de peu de moyens diagnostiques et thérapeutiques. Cet antagonisme dure depuis plusieurs décennies. Pour leur part, les médecins affichaient alors des prétentions dans les hôpitaux. Il semble que pour cette raison et aussi pour des raisons de recherche d'économies, à l'époque extrêmement nécessaires puisque le pays est au bord de la faillite et que la question financière est une des causes de la Révolution de 1789, les chirurgiens aient résolu de se « débarrasser » des médecins avec l'aide de membres de l'Académie royale de chirurgie, parmi lesquels le puissant Antoine Louis, François Dézoteux et une demi-douzaine d'autres chirurgiens. Louis et Dézoteux sont et ont été chirurgiens militaires, de même que Colombier, et, comme déjà indiqué, c'est à eux que la paternité de l'ordonnance de 1788 est attribuée.

influence sur les conceptions militaires de Napoléon.

9. Les ministres (secrétaires d'Etat) à cette période sont successivement :

- le marquis de Ségur, officier général puis maréchal de France, de décembre 1780 à août 1787. Les capacités qu'il avait démontrées comme gouverneur de Franche-Comté le firent nommer au ministère où il présida à divers règlements remarquables mais dut endosser la responsabilité de l'édit de 1781 sur les nominations d'officiers ;
- le baron de Breteuil, quelques semaines en 1787 ;
- le comte de Brienne, officier général, frère puîné du cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse puis de Sens et principal ministre, de septembre 1787 à novembre 1788. A Paris, l'hôtel qui porte son nom rue Saint-Dominique est la résidence du ministre de la Défense ;
- le comte de Puysegur, officier général, de novembre 1788 à juillet 1789.

L'un de ses points les plus importants est la suppression d'un grand nombre d'hôpitaux militaires. Il en existe en effet 90 en 1781, soit presque le double de ce qui existait en 1708, qui constituent un ensemble disparate et sont essentiellement placés aux frontières. Ce nombre important rend le système hospitalier militaire très lourd à gérer et son coût excède les possibilités financières du royaume. Il est prévu de remplacer une partie de ces établissements par des hôpitaux régimentaires, donc placés sous la responsabilité des chirurgiens-majors des régiments, qui gardent « chez eux » les blessés et les malades, exercent donc à la fois la chirurgie et la médecine et voient de ce fait leur autorité s'accroître. Ces hôpitaux régimentaires font l'objet de l'instruction du 3 août 1788 signée du comte de Brienne. Il est prévu également que les hôpitaux civils, lorsqu'ils existent et qu'il s'y trouve de la place et des moyens, accueilleront des blessés et des malades. Un autre point notable est que l'action des chirurgiens-majors est bien connue dans les corps de troupe où ils sont affectés, et leur confère du prestige vis-à-vis des officiers et des soldats, alors que l'hôpital militaire est redouté et est l'objet d'un profond discrédit, à cause en partie de la mainmise des entrepreneurs sur son fonctionnement et de leur malhonnêteté, et donc de la mauvaise qualité des fournitures et des matériels, ce qui affecte celle des soins qui y sont dispensés.

QUI EST ANTOINE LOUIS ?

Antoine Louis, né à Metz le 13 février 1723 et mort à Paris le 20 mai 1792, est l'un des plus illustres chirurgiens français du XVIII^e siècle. Son père et son parrain sont maîtres chirurgiens et il a suivi leurs traces. Ses titres sont nombreux et nous nous contenterons d'indiquer qu'il a été chirurgien-major dans un régiment, chirurgien-major consultant de l'armée du Haut-Rhin et inspecteur des hôpitaux militaires ; le principal étant d'avoir été le secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie. Mais Louis est aussi docteur en médecine et docteur en droit, et l'un des rédacteurs de l'*Encyclopédie*. Son nom est lié à l'histoire de la guillotine en 1792 ; il est l'inventeur de plusieurs instruments chirurgicaux et il a laissé un grand nombre d'ouvrages, d'articles et de manuscrits. Dans sa jeunesse, il avait publié un texte demandant la réformation de la subordination des chirurgiens aux médecins ainsi qu'un ouvrage sur les plaies par arme à feu.

QUI EST FRANÇOIS DÉZOTEUX ?

François Dézoteux est né à Boulogne-sur-Mer en 1724 et est décédé à Versailles le 2 février 1803. Si son nom est principalement attaché à l'histoire de l'inoculation (vaccination contre la petite vérole ou variole, mortelle à l'époque, par exemple responsable de la mort de Louis XV), il est aussi un grand chirurgien militaire. Elève en chirurgie sur les champs de bataille dès sa jeunesse, il accède rapidement au grade de chirurgien-major. En 1760, il est nommé dans cette fonction dans le régiment du Roi et il se trouve en garnison à Lunéville avec ce corps au moment de la mort de Stanislas en 1766. Lorsqu'une école de chirurgie est instituée dans ce régiment, Dézoteux qui en avait eu l'idée, est désigné comme directeur. En 1778 il est nommé chirurgien consultant des armées et décoré de l'ordre de Saint-Michel ; enfin, en 1789, il reçoit la charge d'inspecteur général des hôpitaux militaires. Partisan de l'inoculation, il la pratique entre autres à Nancy et il fournit à Gandoger de Foigny, professeur à la Faculté de médecine de la ville, nombre des documents qui lui ont permis d'écrire son *Traité pratique de l'inoculation*.

QUE REPROCHER AU RÈGLEMENT DE 1788 ?

Le système envisagé, qui n'a guère eu le temps de vraiment fonctionner, peut générer des économies. Il a fait l'objet d'une analyse intéressante dans l'ouvrage de Gama, qui en fait l'éloge et évoque « la sollicitude paternelle dont étaient si souvent empreints les actes du gouvernement de Louis XVI », mais à propos duquel il faut se souvenir qu'il est lui-même chirurgien... Par leur formation universitaire et leur vocation, les médecins ne pouvaient rester en dehors du mouvement des idées du moment et des décisions prises par le ministère à l'encontre des hôpitaux permanents. Gama évoque ainsi l'opposition que Coste, l'un des plus éminents et importants médecins militaires, manifeste à l'organisation de 1788 et en particulier à la création des hôpitaux régimentaires dans son livre *Du service des hôpitaux militaires rappelé aux vrais principes*, paru en 1790, et il indique que « les raisons qu'il contient (...) sont d'une très faible valeur ; (...) il voyait avec chagrin les chirurgiens-majors chargés du service des fiévreux (...) », en d'autres termes des soldats atteints de maladies, en particulier infectieuses. Coste pensait que son importante expérience et ses

talents seraient utilisés par les services du ministère et il estimait que les hôpitaux permanents étaient aussi utiles en temps de paix qu'en période de guerre. Membre du Conseil de santé, il avait eu connaissance du projet d'ordonnance et, en tant que médecin et hospitalier, il considérait qu'il était irréaliste. Il avait tenté de s'y opposer et s'était vu éloigné de Paris par une nomination au camp de Saint-Omer. Coste avait également des griefs personnels contre Colombier, dont il était devenu un collaborateur après son retour de la Guerre d'indépendance des Etats-Unis, et qu'il accuse de l'avoir délibérément mis de côté et éloigné des bureaux de Versailles, où il était chargé de la correspondance avec les officiers de santé, en lui confiant des inspections lointaines. Sa nomination au camp de Saint-Omer en constituait un autre exemple... Coste écrit encore à ce propos au ministre le 12 décembre 1788, mais il est trop tard et tous ont d'autres soucis...

QUELQUES MOTS SUR JEAN-FRANÇOIS COSTE

Jean-François Coste, né le 14 juin 1741 à Villes-en-Michaille, dans le Bugey (l'Ain actuellement) et décédé à Paris le 8 novembre 1819, est l'un des grands noms du Service de santé militaire. Au début de sa carrière, il est nommé médecin-chef de l'hôpital militaire de Nancy et élu en 1774 membre de l'académie de la ville créée par Stanislas en 1750. Sa renommée est d'abord surtout la conséquence de ses fonctions de médecin-chef du corps expéditionnaire français au cours de la Guerre d'indépendance des Etats-Unis. A l'issue de cette campagne, il devient l'un des principaux collaborateurs de Colombier, avec qui il ne s'entend pas, et, en tant qu'inspecteur des hôpitaux depuis 1785, il s'oppose vivement aux réformes de 1788 du Service de santé militaire qui lui sont dues avec, dit-on, la collaboration de Louis et de Dézoteux. La renommée de Coste est également très importante au cours de la période qui conduit de 1789 au Premier Empire. Il est entre autres médecin-chef des armées pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, médecin-chef de l'Hôtel des Invalides, médecin inspecteur et membre du Conseil de santé des armées. Il est aussi le premier maire de Versailles en février 1790. A la fin de sa vie, au moment où Thouret et Desgenettes, ou Fourcroy, qui ont été des proches de Colombier, occupent des places importantes dans la société médicale, Coste reviendra en partie sur les critiques qu'il a adressées à l'œuvre médico-militaire de ce dernier en 1788

et sera moins sévère pour le praticien que pour l'administrateur et le réformateur du Service de santé.

Colombier a défendu la conception du chirurgien qu'il était, de l'officier de santé proche du commandement et du soldat. C'était la conception ancienne et traditionnelle, humainement plus satisfaisante sans doute que l'hôpital militaire, mais qui pouvait être limitée par les moyens techniques présents dans l'hôpital régimentaire et par la compétence du ou des chirurgiens-majors. Coste, médecin et fort de son expérience américaine, a pour sa part considéré que l'hôpital était pourvu de moyens et qu'il était le pivot du Service de santé avec une double fonction de soins aux malades et de formation des praticiens. La recherche de simplicité et d'économies n'était pas forcément incompatible avec cette idée. Le risque est d'éloigner les praticiens hospitaliers des réalités militaires du terrain. Ces deux conceptions sont justes et montrent la dualité et même la contradiction des activités de médecine militaire. Le débat se posait au siècle des Lumières et il se pose tout autant au XXI^e siècle. Comme toujours, il conviendrait raisonnablement de se situer entre les deux...

De toute manière, quelles que puissent être les critiques adressées à ces changements fréquents de réglementation et à leurs conséquences, sans oublier l'ordonnance de 1788 que l'on s'accorde à reconnaître comme désastreuse et qui démantelait un système hospitalier militaire qui avait découragé toutes les tentatives de réforme, il est sûr que le fonctionnement des hôpitaux militaires est, à la veille de la Révolution, infiniment mieux structuré et plus satisfaisant que celui des établissements civils. Il est vrai qu'ils ne sont pas entre les mêmes mains : le roi pour les uns, la bonne volonté et le dévouement pour les autres...

LA MORT DE COLOMBIER

Surchargé d'emplois et d'activités, Colombier, déjà malade, meurt au retour d'une mission, à l'âge de cinquante-trois ans, pendant la nuit du 4 au 5 août 1789, heures chargées d'histoire. Avec lui disparaît un très grand serviteur du Service de santé militaire et du service hospitalier civil, mais aussi, puisqu'il est conseiller d'Etat, un haut fonctionnaire avant la lettre au long service public. La qualité des services qu'il avait rendus lui avait valu d'être décoré en 1782 de

l'ordre de Saint-Michel, l'un des deux grands « ordres du Roi », qui constitue pour une personne de la condition de Colombier la plus prestigieuse distinction qui pouvait lui être décernée. Il avait aussi été le bénéficiaire d'une pension de 5000 francs.

En dehors des œuvres qui ont été citées ci-dessus, Colombier est aussi l'auteur de la publication et d'annotations des trois volumes des *Œuvres posthumes de M. Pouteau, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon*, imprimés chez Pierre à Paris en 1783. Il a aussi collaboré à la rédaction de l'*Encyclopédie*.

CONCLUSION

A un moment où le pouvoir royal, centralisateur comme à son habitude, même s'il est animé de pensées généreuses, cherche à imposer ou à accroître son contrôle sur les structures charitables de Paris et de la province, c'est à Jean Colombier qu'a échu la délicate et difficile mission d'être le mandataire de ces prétentions tout en essayant de ménager les réticences, d'imposer les mesures nécessaires et de préparer les réformes. Il a ainsi été un précurseur de nos inspecteurs généraux des affaires sociales.

Mais il ne faut pas oublier qu'auparavant il avait été chirurgien militaire et hygiéniste, fonction qui semble découler assez logiquement de la chirurgie

mais qui n'apparaît pas évidente à cette époque ; il avait aussi été un auteur assez fécond par la qualité et le nombre des ouvrages qu'il avait rédigés pour ses confrères et à la demande des ministres successifs dont il a été un collaborateur zélé et sans doute apprécié.

Colombier n'a eu jusqu'à présent que peu de biographes, le plus important étant Gallot-Lavallée en 1913. Il a par contre suscité la rédaction d'assez nombreuses notices. Les importants démêlés qu'il a eus avec Coste ont attiré l'attention de Lemaire, auteur en 1997 d'une importante et remarquable biographie de Coste et qui le cite abondamment, en n'oubliant pas ses gendres Thouret et Desgenettes, et ses nombreux amis et relations. Une étude approfondie et critique de l'œuvre de Colombier serait à notre avis utile.

Ses importants services militaires l'ont conduit à rendre de tout aussi importants services civils et lui ont valu le rang de conseiller d'Etat. Le Service de santé militaire ne lui a jamais rendu hommage en conférant son patronyme à un hôpital militaire ; la ville de Toul non plus, mais cela est beaucoup plus logique car il n'a que peu vécu dans sa ville natale. Cela n'empêcherait pas cependant qu'elle se souvienne de ce grand fonctionnaire avant la lettre, dont, malheureusement il ne semble pas exister de portrait, du moins à ma connaissance et en dépit des recherches que j'ai effectuées à ce sujet.

SOURCES DOCUMENTAIRES

Blaessinger E., « Jean François Coste (1741-1819) », dans : *Quelques Grandes Figures de la chirurgie, de la médecine et de la pharmacie militaires*, Blanchard, Paris, 1952, p. 29-58, ici p. 45-47.

Bluche F., « Les Français au temps de Louis XVI », *La Vie quotidienne Pluriel*, Hachette Littératures, Paris, réédition 2009, 396 p., ici p. 334-348.

Bonnette P., Le culte des Ancêtres, *Le Caducée - Colonies Guerre Marine*, 1910, 10^e année, n° 14, p. 183-185.

C., « Colombier Jean », *Biographie universelle ancienne et moderne*, Michaud Frères, Paris, 1813, vol. 9, p. 304-305.

D. A., « Colombier Jean », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Masson et Asselin, Paris, 1^{ère} série, 1877, vol. 19, p. 74.

Frölich H., « Colombier Jean », *Biographisches Lexikon der hervorragenden Ärzte aller Zeiten und Völker*, Urban & Schwarzenberg, Berlin-Wien, 1930, 2^e édition, vol. 2, p. 81-82.

Gallot-Lavallée P.L.M.J., *Un hygiéniste au XVIII^e siècle, Jean Colombier*, thèse de doctorat en médecine, Paris, 1913, n° 44, Jouve, Paris, 1913, 104 p.

Gama J.-P., *Esquisse historique du Service de santé militaire en général, et spécialement du service chirurgical depuis l'établissement des hôpitaux militaires en France*, Germer Baillière, Paris, 1841, 717 p., en particulier de 147 à 266.

Gutton J.-P., Réformes, projets et réalités : la fin de l'Ancien Régime, dans : *Histoire des hôpitaux*, sous la direction de J. Imbert, Privat, Toulouse, 1982, p. 221-270, ici p. 226, 232 et 238.

Histoire de la médecine aux armées, vol. 1, « De l'antiquité à la révolution », Charles-Lavauzelle, Paris-

Limoges, 1982, 513 p., *passim*.

Huguet F., *Les Professeurs de la Faculté de médecine de Paris, dictionnaire biographique 1794-1939*, Editions du CNRS, Paris, 1991, p. 151-153 (Desgenettes-Dufriche), 161-162 (Doublet) et 472-473 (Thouret).

Lautour A.-M., « Coste (Jean-François) », *Dictionnaire de biographie française*, 1961, vol. 9, col. 802, n° 24.

Lemaire J.-F., *Coste Premier médecin des armées de Napoléon*, Stock, Paris, 1997, 419 p., *passim*.

Le Tourneur S., « Doublet (François) », *Dictionnaire de biographie française*, 1965, vol. 11, col. 643, n° 2.

Lucenet M., *Médecine, Chirurgie et Armée en France au siècle des Lumières*, Editions I et D, Clichy-la-Garenne, 2006, 159 p.

Martin J., *Les Boules d'acier vulnérables Boules de Nancy Boules de Molsheim et les Boules minérales des Chartreux*, chez l'auteur, Malzéville, 1995, référence 121, p. 104.

Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1850-60..., Rosenhilde & Bagger, Copenhague, 1965, vol. 11, col. 283-284.

Olier F., *Médecins, chirurgiens et apothicaires militaires au XVIII^e siècle*, dictionnaire biographique, Brest, 2003, 582 p., non édité, p. 148, communication personnelle d'un ami de l'auteur.

Ronot H., « Desgenettes (René Nicolas Dufriche) », *Dictionnaire de biographie française*, 1962, vol. 10, col. 1356-1358, n° 3.

Sarmant T. (sous la direction de), *Les ministres de la Guerre (1570-1792). Histoire et dictionnaire biographique*, Belin, Paris, 2007, 653 p. Une liste des ministres avec leurs dates d'exercice se trouve sur Wikipedia.

Sites Internet consacrés aux 3^e et 5^e Régiments de cuirassiers.

Tribout de Morembert H., « Colombier Jean », *Dictionnaire de biographie française*, 1961, vol. 9, col. 331-332, n° 1.